

PLUi : « Il y a un gros ras-le-bol »

Jean-Jacques Lachamp, 3^e vice-président de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch a répondu à nos questions.

→ Quel problème soulève ce transfert de compétence ?

«Jean-Jacques Lachamp : Le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) au conseil communautaire, dans notre cas, ne se pose pas. La loi de fusion des communautés de communes, la loi NOTRe, applicable au 1^{er} janvier, dit qu'on conserve l'ensemble des compétences. Au terme de la loi ALUR, les communes ont trois mois, jusqu'au 27 mars, pour délibérer sur le transfert obligatoire du PLUi. Je comprends l'inquiétude des collègues qui pensent voir leur commune, dans le cadre de sa libre administration, leur échapper.»

→ Quel impact sur vos communes ?

«J.-J.L. : Même avec le PLU et le PLUi dans les 14 communes, on détient cette compétence et on peut l'exercer de manière indifférenciée. En plus, on a fait se prononcer des communes qui sont en RNU (règlement national d'urbanisme). Pour elles, cela ne change rien. Mais c'est la moitié de nos communes, sur les 62 que compte la CCSB. Il y a un gros ras-le-bol, notamment dans les petites communes : baisse des dotations, augmentation des normes, création d'usines à gaz. Il faut essayer d'avoir une vision prospective, à 10-15 ans. C'est notre rôle. On doit rendre le territoire attractif, alors que l'État se désengage. On s'est saisi de cet outil (PLUi) pour dire ce qu'on veut faire. Ce document a un coût :



Jean-Jacques Lachamp en conférence des maires : « On a toute légitimité pour continuer notre Plan local d'urbanisme intercommunal. »



250 000 €. On jette l'argent par les fenêtres maintenant ? Ce qui me choque, et nous y sommes tous très attachés : c'est la fin de la libre administration de nos communes.»

→ Que va-t-il se passer à partir du 27 mars ?

«J.-J.L. : Les communes se seront prononcées. Mais de mon point de vue, cela ne changera rien au problème. Demain, il va falloir expliquer aux gens que pour les ordures ménagères, ils devront bientôt payer la totalité de la redevance. Jusqu'à présent, sur mon territoire, on la payait en deux fois : en juin et en décembre. Il va falloir expliquer au personnel que la façon dont ils étaienttribués va changer. Je ne conçois pas qu'on détruise quelque chose qui marchait avant. Cela aurait mérité plus de réflexion. Aujourd'hui on a la possibilité de renverser la table. Moi je dis : "attention, parce que ça casse la vaisselle".»

Recueilli par Hugo VITTOZ

Les 14 maires montent au créneau

Réunis en conférences des maires dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, jeudi dernier à La Motte-du-Caire, les 14 élus* de l'ancienne intercommunalité ont affirmé leur intention de poursuivre la démarche visant à doter leurs communes d'un document d'urbanisme partagé. Le refus par une majorité de délégués du nouveau Sisteronais-Buëch le 2 mars d'accepter la compétence administrative et financière en matière d'urbanisme (voir notre édition du 4 mars), a jeté la consternation et semé le trouble sur l'idée même de coopération au sein de ce vaste territoire. C'est ainsi que les maires concernés ont refusé de voir le travail accompli et les fonds enga-

gés passés par pertes et profits, d'autant que PLUi et plan d'aménagement et de développement durable sont les instruments indispensables pour, entre autres, développer les activités économiques ou attirer des populations nouvelles.

« Ça augure mal de l'avenir »

« Comment être contre tout cela, où est la solidarité territoriale dont on nous a rabâché les oreilles ? » se demandait un maire, tandis qu'un autre constatait amèrement « qu'à peine célébré, le mariage n'avait pas connu de lune de miel. Cela augure mal de l'avenir ». Des paroles aux actes, il n'y avait qu'un pas que les édiles ont franchi en décidant de déposer un recours gra-

cieux devant le président du Sisteronais-Buëch, Daniel Spagnou, et le préfet des Alpes-de-Haute-Provence pour annuler la délibération du 2 mars. S'appuyant sur les lois NOTRe, ALUR et Égalité et citoyenneté, les maires considèrent que cette compétence était acquise à la nouvelle interco* dès le 1^{er} janvier. Preuve de leur détermination, Jean-Jacques Lachamp, vice-président de l'interco, annonçait qu'il ne participerait pas à la réunion du bureau aujourd'hui.

Bertrand REYNAUD

* La Motte-du-Caire, Le Caire, Faucon-du-Caire, Turriers, Gigors, Bellafaire, Bayons, Clamensane, Nibles, Châteaufort, Valavoire, Melve, Sigoyer, Thèse.